

DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 19 février 2015 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 13 février 2015 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, M. Pierre BOURGOIS, Mme Colette GRASER, MM. Claude LAMARCO, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Alexandre MEZIERE, Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET, Mmes Karine VIENNE épouse DUTOIT, Delphine BERNADAT, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Marie-France TAILLEFER (M. Pierre BOURGOIS), Mme Martine FOULON (à Mme Nathalie HERBAUX), M. Dominique SERGENT (à M. Alexandre MEZIERE), Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ (Mme Delphine BERNADAT)

Absent excusé : M. Jean-Max LEFEBVRE

N°15-2-15

Jeunesse

Politique jeunesse

Rapport de
Mme Anne-Catherine Derville et M. Eric Desreumaux,
Adjointe et Conseiller Municipal

La municipalité de Bondues, consciente des besoins des familles, a étendu ces dernières années son action en faveur de l'accompagnement des enfants. L'évolution du mode de vie des jeunes couples et des familles, les difficultés liées au chômage et aux situations familiales nécessitent en effet pour les parents d'avoir recours de plus en plus à des services du plus jeune âge à celui du jeune adulte.

L'éducation est avant tout l'affaire des parents. Cependant, d'autres adultes (enseignants, éducateurs, animateurs, qu'ils soient professionnels ou bénévoles...) sont amenés à un moment ou à un autre à accompagner l'enfant dans son parcours. Ce projet municipal doit permettre à chacun de retrouver sa place dans le parcours éducatif et de travailler en partenariat avec tous les acteurs de l'éducation (les parents, les directeurs d'école/enseignants, les professionnels des services sociaux du département, les psychologues, médecins et éducateurs, ...).

Que ce soit à la crèche, à la halte-garderie, à l'accueil périscolaire, à l'espace Jeunes, au Bon Coin, lors des Nouveaux Ateliers Périscolaires (NAP) liés à la réforme, aux centres de loisirs, au restaurant scolaire, dans les clubs sportifs et culturels ou les mouvements de jeunes, l'enfant bonduois profitera vraisemblablement d'une ou plusieurs de ces structures.

L'intérêt pour ces structures de s'appuyer sur un projet politique d'ensemble est donc fort.

Il est important de rappeler les valeurs et les principes sur lesquels la commune souhaite que les éducateurs des différentes structures municipales ou associatives s'appuient. Ils garantissent une cohésion dans l'accompagnement de l'enfant puis du jeune, jusqu'à ce qu'il ait suffisamment d'autonomie. Ce projet politique donne une cohérence à l'ensemble, un fil conducteur que l'enfant retrouvera d'une structure à l'autre en grandissant.

I - Répondre aux besoins de l'enfant, de l'adolescent, du jeune adulte et aux attentes des familles:

Chaque enfant, quelle que soit la situation sociale et financière de sa famille, sa situation de santé ou celle de ses parents, doit pouvoir être accueilli en fonction des capacités d'accueil :

- dans les structures d'accueil petite enfance dont le Relais Assistantes Maternelles, en coordination avec les autres modes de garde,
- dans les différentes structures d'accueil périscolaire, les NAP
- au restaurant scolaire,
- dans les centres de loisirs du mercredi ou des vacances scolaires,
- dans les associations sportives et culturelles.
- à l'Espace Jeunes
- au Bon Coin

La commune a le souhait d'ouvrir l'ensemble des structures et des activités à tous les enfants y compris à ceux en situation de handicap. La différence, quelle qu'elle soit, est source de richesse et d'ouverture pour tous.

Cet accueil doit se faire en partenariat avec les parents et en dialogue permanent avec les éducateurs, les enseignants, les animateurs. Ce dialogue doit s'instaurer pour une meilleure connaissance de l'enfant, de son environnement, de ses besoins ou de ses difficultés.

La commune, sensible aux questions et aux difficultés rencontrées par les parents dans leur rôle d'éducateur, leur propose un soutien et un accompagnement.

II - Favoriser la socialisation, l'éducation à la citoyenneté et à l'autonomie***a) Des structures ouvertes au monde extérieur***

Les structures doivent être ouvertes

- à l'environnement proche pour les plus jeunes
- à toutes les écoles de Bondues en favorisant des actions préparant la scolarisation, et des échanges entre écoles durant la période scolaire
- aux associations partenaires, aux structures des autres écoles pour le périscolaire
- à d'autres villes, voire d'autres régions pour les centres de loisirs
- grâce à la rencontre avec d'autres enfants différents, de cultures différentes, de modes de vie différents.

b) Des valeurs défendues

- Rappeler les règles du bien vivre ensemble, les notions de respect de soi, de son corps, le respect de l'autre (l'adulte, le copain, ...), le respect de l'environnement, du matériel, des locaux, de l'autorité et de la loi.
- Les amener à acquérir le sens de l'effort et de l'engagement
- Les aider à avoir une attitude responsable.

c) Des droits et aussi des devoirs

Donner un cadre, des limites, apprendre à écouter, toutes ces notions aident l'enfant et le jeune à se construire. Faire prendre conscience que chacun a des droits et des devoirs, en tant qu'être humain et citoyen. Informer et prévenir des risques et des violences physiques et morales.

d) Consciente des difficultés que peuvent rencontrer les jeunes isolés hors des structures (mal-être, conduites addictives, violence sur soi et sur les autres...), la commune souhaite mettre en réseau les différentes structures compétentes pour mieux accompagner le jeune et sa famille, et développer des actions de prévention.

e) Consciente des difficultés que peuvent rencontrer les parents dans leur rôle d'éducateur, la commune met en place un lieu d'écoute et d'aide à la parentalité : le Bon Coin

e) Dans une perspective d'autonomie et d'engagement personnel, la commune s'engage à :

- accompagner les jeunes dans leurs projets (écoute, aide, financement partiel), dans le développement de leur moyens d'expression
- faciliter leur engagement dans la vie associative
- les associer dès que possible à la mise en place d'activités qui leur sont destinées
- les aider à faire des choix, à trouver leur voie, à développer leur passion.
- les amener à devenir plus conscients des risques auxquels ils sont exposés
- les sensibiliser à la consommation raisonnée

III- Etre soucieux de la qualité de ses activités et de l'encadrement :

La commune et les associations proposent un choix d'activités de qualité et adaptées à l'évolution de l'enfant et de la jeunesse : animer plutôt que garder. Ces activités sont organisées dans des locaux adaptés.

Dans tous les cas, la commune veille en permanence à la qualité de l'encadrement. Le recrutement, réalisé avec professionnalisme, permet de vérifier les valeurs morales et éducatives du candidat. Une aide à la formation est proposée aux animateurs professionnels et bénévoles. Des rencontres et conférences sont organisées dans le but d'aider à approfondir et partager les expériences.

Chaque structure s'appuie sur un projet éducatif en cohérence avec ce projet politique, elle associe les parents utilisateurs à leur démarche.

Ce projet a pour but de contribuer au bien-être et à l'épanouissement de chaque enfant afin de favoriser le mieux vivre ensemble. Il se décline dans toutes les structures et activités existantes et à venir que la commune s'engage à accompagner et à soutenir.

Travaux préparatoires
Commission Générale du 10 février 2015



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus.
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil.
Certifié conforme.
Le Maire